



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 17 octobre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Olivier ; MESNIER Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; OUDET Alain suppléant de M. Emmanuel CRETIN ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; LAMBERT Marie ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandant : Félix CHOPARD ; Marie LAMBERT ; Valérie MAILLARD ; Jean-François MÉNESTRIER
Mandataire : Jean-Marc BOUSSET ; Guillaume BAILLY ; Cyril DEVESA ; Franck BERNARD

COMMUNICATION

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RADIO SUD BESANÇON

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

Créé en 1983, Radio Sud Besançon est une radio associative locale qui sollicite régulièrement le SYBERT pour des reportages généralistes sur les déchets.

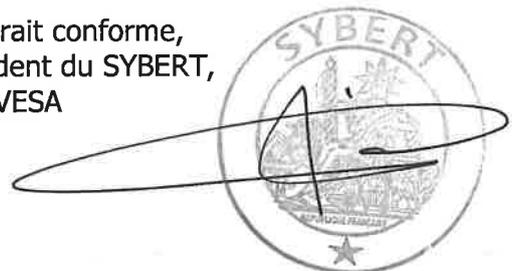
La liste des interventions des deux dernières années est la suivante :

- **17 août 2023** : émission Radio Cités 25 sur le démantèlement des fours de l'UVE avec des interviews de Monsieur Anthony Nappez, 8ème Vice-Président, et Monsieur Alexandre Piton, directeur industriel.
- **3 mars 2023** : émission Terra Nostra sur les déchets à Besançon, en direct, avec Monsieur Alexandre Piton, directeur industriel.
- **10 novembre 2022** : émission Radio Cités 25 sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, en direct avec Monsieur Olivier LEGAIN, 3ème Vice-Président.
- **27 octobre 2022** : émission Radio Cités 25 sur le parcours des déchets, dont une immersion au Pôle de Valorisation des Déchets, avec des interviews de Monsieur Guillaume Sellier, chef du service tri, ITM et manutention, et Madame Florine MARTET, chargée de communication.
- **19 octobre 2022** : émission Radio Cités 25 sur le compostage de quartier et la démarche participative avec des interviews de Madame Claudine CAULET, 4ème Vice-Présidente, Monsieur Loys MONLLOR, directeur, et Madame Claire BOUJARD, cheffe du service valorisation organique.

Afin de justifier leurs actions collectives auprès de leurs financeurs et de poursuivre leur émission radiophonique, la signature d'une convention partenariale est nécessaire entre le l'association et ses principaux contributeurs de contenus, dont le SYBERT fait partie.

À l'unanimité le Comité Syndical se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec Radio Sud Besançon et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,

BERNARD Franck

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

L'association Radio Sud Besançon,

23-25 rue Mégevand, 25000 Besançon

Portant le numéro d'identification SIRET 25250824700019

Représentée par **Kamel HAKKAR** agissant en sa qualité de **Président**

et

le SYBERT (Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets)

4 rue Gabriel Plançon, 25043 Besançon Cedex

Numéro de Siret : 533304994

Représenté par **Cyril DEVESA** agissant en sa qualité de **Président**

Objet : Le SYBERT mène différentes actions sur les thématiques de l'écologie, de l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

L'association Radio Sud Besançon s'engage à mettre à la disposition du SYBERT ses locaux et son studio (d'enregistrement et de diffusion en direct) afin de mettre en avant ses actions et ses missions.

Article 2 - NATURE DES MISSIONS

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, l'association Radio Sud Besançon s'engage à prêter son matériel d'enregistrement sonore, publier sur ses réseaux sociaux, diffuser l'émission sur ses ondes et en réaliser le montage audio.

Lors des émissions de radio, les membres du SYBERT seront accueillis à plusieurs reprises pour parler des différents événements, manifestations et projets prévus.

Article 3 - DUREE DE LA CONVENTION.

La convention est conclue pour une durée d'un an ; elle prend effet le jour de sa signature par les deux parties. Plusieurs interviews auront lieu pendant l'année, et seront réalisées dans les studios de Radio Sud Besançon ou dans les locaux du SYBERT, du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Des attestations d'interventions seront présentées par l'équipe rédactionnelle de Radio Sud Besançon aux représentants qui les signeront et seront libres d'ajouter les commentaires qu'ils souhaitent.

Article 4 - OBLIGATIONS RECIPROQUES

- Implication du SYBERT

Le SYBERT s'engage à répondre, quand cela est possible et en fonction des plannings, aux interviews concernant ses actions, sur les thématiques de l'insertion sociale, l'écologie et l'insertion professionnelle.

- Implication de l'association Radio Sud Besançon

Radio Sud Besançon s'engage à interviewer les membres (agents et élus) du SYBERT à différents moments de l'année, autant pour annoncer leurs évènements que pour aborder les thématiques propres à leurs services.

Si lors de ces réunions, il s'avère que les objectifs et/ou le contenu du partenariat tel qu'ils sont définis dans la présente convention ne sont pas atteignables, ces derniers doivent être redéfinis et réadaptés.

- Intervenants extérieurs

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Le SYBERT ou Radio Sud Besançon pourront notamment prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés.

Article 5 - RENOUVELLEMENT

Le renouvellement annuel de la convention s'effectue au 1^{er} janvier par tacite reconduction, en accord avec les deux parties, et prendra fin au 31 décembre 2025 au plus tard.

Fait à Besançon, le

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Signatures, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Kamel HAKKAR
Président de l'association,
Radio Sud Besançon

Cyril DEVESA
Président du SYBERT